

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOIR-ET-CHER

Lettre d'information



LETTRE D'INFORMATION N°2 - CoVid 19

Bonjour à toutes et à tous,

Dans le cadre de ce contexte particulier, à compter du 1er avril 2020, la Ligue de l'enseignement 41 est ouverte virtuellement les lundis et vendredis toute la journée, et les mardis et jeudis matins (sauf en ce qui concerne les ouvertures express pour l'accueil des enfants de soignants). N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Une permanence reste mise en place pour les associations affiliées par l'intermédiaire du Service Vie Fédérative au **06 82 81 10 73** et par mail à **crib@laligue41.org**

Nous vous souhaitons bon courage et prenez bien soin de vous.

Toute l'équipe de la Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher



Retrouvez-nous...

Ainsi que des informations qui pourraient vous être utiles sur notre page Facebook :

La Ligue de l'enseignement 41

Accompagner la continuité éducative des enseignants et des parents



Plateforme éducative

Avec deux portes d'entrée, une pour les enseignants, l'autre pour les éducateurs, la Plate-forme Lumni propose des contenus pédagogiques en vidéo.

Un outil pour contribuer à la continuité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Maison Lumni !

Lumni, France 4, France 2 et France 5 se mobilisent chaque jour du lundi au vendredi pour prolonger les cours à la maison ... Et devenir une grande classe !

pédagogique mais aussi aider les parents à accompagner leurs enfants durant cette période. Art & culture, environnement, citoyenneté, numérique, et même sport, santé et Français Langue étrangère (FLE) : une diversité de contenus à votre disposition !

Ce dispositif ludique mais dispensé par des professionnels répond à la mission « Nation apprenante ». Ces programmes ont pour ambition d'assurer une continuité pédagogique dans cette période de confinement.

[Vers la plateforme](#)

[Accéder au site de FranceTV](#)

Informations utiles

COVID19 Quels impacts sur votre association ?

De quels soutiens et accompagnements avez-vous besoin ? **Répondez à l'enquête du Mouvement Associatif et de Recherches & Solidarités.** Vos témoignages seront utiles pour mieux plaider la cause du monde associatif auprès du gouvernement.

Cette enquête s'adresse aux responsables d'associations, membres du bureau ou du conseil d'administration, ou encore salariés. Elle s'inscrit dans le dialogue instauré entre les autorités publiques et le Mouvement associatif, en lien avec le Réseau National des Maisons d'Associations. Ce dialogue permet aux associations d'être pleinement intégrées aux efforts consentis pour accompagner au mieux les acteurs économiques du pays.

[Répondre à l'enquête du Mouvement Associatif](#)

Postes FONJEP et Adultes Relais

Pendant la durée de la lutte contre la propagation du virus covid-19, le versement de la subvention appelée « poste Fonjep » sera réalisé dès lors que le salarié n'a pas quitté son poste de travail (démission ou licenciement). De même, pour les salariés à temps partiel, les salariés en chômage temps plein ou partiel, les salariés en arrêt maladie...le paiement intégral du poste est maintenu.

Il en est de même pour les postes Adulte Relais

[Plus d'informations sur le site du ministère](#)

[Retrouvez toutes les informations pour suivre l'actualité réglementaire sur le Covid-19 en cliquant ici !](#)

sg@laligue41.org / 02 54 43 01 61

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Ligue de l'Enseignement 41.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Ligue de l'Enseignement 41